

Fiche d'inscription
Poney club de Whynehn

Informations :

nom/prénom :

date de naissance :

adresse postale :

.....

numéro de téléphone :

adresse e-mail :

nom/prénom du responsable légal :

allergies (alimentaire ou aux piqûres d'insectes etc) :

.....

niveau équestre à ce jour :

numéro de licence :

Prestation choisie :

Cours choisis :

Fait à :

Le :

Signature :

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTIONS & CONDITIONS POUR LA PRATIQUE ÉQUESTRE

LES PRESTATIONS / INSCRIPTIONS

Les séances sont consécutives à jour et à heure fixes. Le forfait trimestriel comprend 12 séances par trimestre hors vacances scolaires, du 06 Septembre 2021 au 03 Juillet 2022.

RÈGLEMENT DU FORFAIT

L'inscription au forfait et le règlement s'effectue en une fois. Différentes possibilités de paiement sont proposées. Aucun remboursement sur un forfait ou une carte de cours ne sera possible.

Les cartes de cours sont à consommer pendant l'année durant laquelle elles ont été prises, aucun remboursement ne sera possible dans le cas où tous les cours n'ont pas été consommés.

RÉCUPÉRATION

L'usager malade, en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 2 séances par forfait trimestriel. Ces récupérations se font uniquement en fonction des places vacantes.

STAGES

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les usagers ont la possibilité de souscrire une assurance annulation facultative dont les modalités sont soumises à l'inscription. Vous avez la possibilité de refuser l'assurance annulation et de renoncer de ce fait à toute demande de remboursement.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : DISCIPLINE ET SÉCURITÉ

DISCIPLINE

Au cours de toutes les activités et en particulier à l'intérieur des locaux ou des installations, les usagers doivent observer une obéissance complète à l'encadrement et appliquer les consignes de sécurité fixées. Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation des conditions générales de vente ou du règlement intérieur expose celui qui en est responsable à des sanctions : mise à pied, exclusion temporaire ou exclusion définitive.

Tout usager faisant l'objet d'une sanction ne peut prétendre à aucun remboursement des sommes déjà payées par lui et se rapportant aux activités dont la sanction le prive. La responsabilité de l'établissement équestre est dérogée dans le cas d'un accident provoqué par une inobservation des consignes de sécurité ou du règlement intérieur.

TENUE ET ÉQUIPEMENT

L'usager de l'établissement équestre doit, pour monter à cheval ou à poney, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur adopter une tenue vestimentaire correcte et conforme aux usages traditionnels de l'équitation Française. Pour participer à certaines manifestations sportives, les cavaliers représentant le club peuvent être astreints à porter l'insigne et les couleurs du club. Équipement : Bottes, pantalon, protège dos conseillé pour le CSO et obligatoire pour le cross. Pour des raisons de sécurité, le pantalon d'équitation ainsi que les bottes ou boots sont vivement conseillés pour les cavaliers shetland. Ils sont obligatoires pour les cavaliers à double poney et à cheval. Il est demandé aux cavaliers de veiller à la propreté et au bon état du matériel équestre (selle, harnachement, matériel pédagogique...) mis à leur disposition dans le cadre de leur pratique et de le ranger correctement dans les lieux indiqués. Le port du casque est obligatoire.

RÈGLES DE VIE DANS LA STRUCTURE

Les club house du poney-club sont à votre disposition. Vous pouvez vous y retrouver entre cavaliers dans les horaires d'ouverture de l'établissement.

HORAIRES

- Une demi-heure avant la séance, prendre connaissance du cheval ou du poney attribué.
- Prévoir un quart d'heure avant et après la reprise pour assurer les soins, s'occuper de sa monture et ranger son matériel de sellerie.
- L'heure de cours, de perfectionnement, d'animation ou de stage correspondent à la prise en charge des cavaliers par leur enseignant. Les cours représentent environ 45 minutes de pratique pour un cours d'une heure. Pour les enfants de moins de 6 ans, l'heure de cours est composée de 30 minutes de pratique et de 30 minutes d'approche du poney avec l'enseignant.

SÉCURITÉ

- Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...)
 - Ne laisser rien d'apparent ou de valeur dans les véhicules, devant et dans les boxes.
- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vols ou de dégradations.
- Les chiens doivent être tenus en laisse sur le site et sont strictement interdits à l'intérieur des locaux
 - Aucun jeu de ballon, vélo, trottinettes, poussettes dans les écuries, ni comportement risquant d'effrayer les chevaux/poneys n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.
 - Les cavaliers mineurs ne sont sous la responsabilité de l'établissement équestre que durant l'heure de reprise. En dehors des heures de reprises vendues, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

DROIT A L'IMAGE ET DONNÉES PERSONNELLES L'utilisateur ou son représentant légal autorise, sans réserve, l'établissement à prendre, détenir et diffuser son image (photos et vidéos) prise dans le cadre de la pratique équestre. Les images ou les vidéos sont acquises définitivement par l'établissement, quelle que soit la période d'utilisation et sans aucun paiement de la part de l'établissement. L'établissement s'engage à utiliser ses images et vidéos dans le cadre de la promotion de ses activités et de ne pas en faire un usage commercial.

Je déclare Mme, Mlle, M l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des prestations équestres, ainsi que du règlement intérieur.

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant le poney club de cette responsabilité.

Fait à,

le Signature :